



REGLEMENT

Table des matières

Table des matières	2
ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE FÉDÉRALE	3
ARTICLE 2 : PARTICIPATION	3
ARTICLE 3 : COURSES, CATÉGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA	3
ARTICLE 4 : LES FORMATS	3
PARCOURS	4
ARTICLE 5 : INSCRIPTION	5
ARTICLE 6 : ANNULATION OU AMÉNAGEMENT DE LA COURSE	6
ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITÉS	6
ARTICLE 8 : MATÉRIELS	6
ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES	7
ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE	8
ANNEXES	9

ARTICLE 1 : ACCEPTATION DE LA RÉGLEMENTATION SPORTIVE FÉDÉRALE

Le règlement de la course est celui de la réglementation sportive de la Fédération française de Triathlon en vigueur et est consultable [ici](#).

Tout concurrent prenant le départ des épreuves reconnaît :

- ✓ avoir lu le règlement en question,
- ✓ en avoir accepté les termes,
- ✓ s'engager à le respecter.

En complément des règles édictées par la réglementation sportive fédérale qui prévalent, l'organisateur apporte quelques précisions concernant le duathlon des Ferréols de Digne.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

Tout concurrent prenant le départ du duathlon des Ferréols de Digne reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect de ce dernier.

ARTICLE 3 : COURSES, CATÉGORIES, DROITS D'INSCRIPTIONS ET QUOTA

Les athlètes non licenciés à la FFTRI devront s'acquitter d'un pass-compétition pour assurer leur pratique le jour de la course, les tarifs sont indiqués en sus ci-après.

Les courses « sélectif championnat de France » sont ouvertes aux non licencié, cependant il ne seront pas sélectionnables.

ARTICLE 4 : LES FORMATS

Formats	Course à pied 1	Vélo	Course à pied 2
XS	2500 m	10 000 m	1500 m
S	5000 m	20 000 m	2500 m

Les courses pour les catégories minime, cadet et junior sont labellisées « sélectif championnat de France ».

La course S du matin est labellisée « étape challenge régional adultes »

Les courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés pour les adultes sur la course du matin et l'après-midi sur le S et le XS dans les catégories respectives.

Il sera procédé à plusieurs départs (voir programme journée).

Attention sur le sélectif drafting entre fille et garçon interdit

9h30 > départ du **format S** du matin

12h 00> départ du **format S sélectif championnat de France (juniors hommes)**

12h 05 > départ du **format S sélectif championnat de France (juniors, cadettes filles)**

12h 10> départ du **format S sélectif championnat de France (cadets hommes)**

14h00 > départ **format XS : course minimes Garçons**

14h03 > départ **format XS : course minimes Filles**

14h > départ du **format XS : course benjamin(e)s**

Prix inscription	Formats	
	Licenciés	Non licenciés
*Tarifs frais d'inscription non compris		
S Adulte (matin)	35€	40€
S Jeune (Sélectif Chpnat de Fce)	25 €	30 €
XS Jeune (Benjamins et sélectif)	15€	17€

Nous rappelons les catégories d'âges pour l'année en cours :

Benjamins	BE	2012/2013
Minimes	MI	2010/2011
Cadets	Ca	2008/2009
Juniors	Ju	2006/2007

PARCOURS

Le détail des parcours et le programme horaire sont consultables en annexe et sur le site <https://dignetriathlon.fr>

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les inscriptions se déroulent jusqu'au jeudi 20 mars exclusivement par internet, par l'intermédiaire de notre prestataire Eventicom avec paiement en ligne sécurisé.

Désormais, les pass-compétitions pour les athlètes non licenciés s'achètent et se créent au moment de l'inscription en ligne. **Sans celui-ci, l'inscription ne peut être validée.**

L'organisateur se réserve le droit de clôturer par anticipation les inscriptions, notamment si les quotas indiqués ci-après ont été atteints avant la date butoir initialement fixée. Aucune inscription sous forme papier ne sera acceptée.

L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article [L. 231-2](#) dans la discipline concernée. À défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à l'obligation de remplir le questionnaire santé mis en ligne sur le site d'inscription.

Lors de l'inscription en ligne, les concurrents individuels devront fournir :

- la licence compétition FFTRI en cours de validité
- Un formulaire médical en ligne.
- Pass compétition FFTRI

En complément des pièces citées ci-dessus, et au retrait des dossards, les concurrents devront :

- justifier de leur identité,
- régulariser une autorisation parentale pour les mineurs uniquement pour les non licenciés et licenciés loisirs,
- les dossards de plusieurs concurrents appartenant au même club peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné.

L'inscription ne sera effective qu'après vérification du **bon règlement** et des **éléments à télécharger** (formulaire médical, licence, justificatif d'identité)

Autorisation parentale (art R232-52 du code du sport)

Lors d'un contrôle antidopage d'un mineur ou d'un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

ARTICLE 6 : ANNULATION OU AMÉNAGEMENT DE LA COURSE

En cas d'annulation de la course, l'organisateur se réserve le droit de garder tout ou partie des coûts d'inscriptions pour couvrir les frais déjà engagés par l'organisation.

ARTICLE 7 : INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Les infractions et pénalités sont celles prévues dans la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon. Le duathlon des Ferréols se déroulant sur route, les concurrents s'engagent à :

- Respecter scrupuleusement le code de la route, notamment de rouler sur le côté droit de la chaussée
- Respecter les consignes des signaleurs
- Jeter les déchets au point de ravitaillement ou à l'arrivée

Procédure d'intervention des arbitres

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné, mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable :

- Tout abandon doit être signalé au corps arbitral.
- Tout abandon ou élimination doit donner lieu à la restitution immédiate du dossard et de la puce au chronométreur ou à un bénévole.
- Les décisions des commissaires et juges (arbitres délégués par la FFTRI et la Ligue Alpes Provence Côte d'Azur) sont sans appel.
- Toute aide extérieure est interdite.
- Les concurrents doivent avoir leurs propres outils et effectuent les réparations eux-mêmes.
- Rouler ou courir torse nu est interdit et le bas du corps doit être convenablement vêtu.
- Tout moyen de communication (radio, téléphone portable, lecteur MP3, baladeur...) est interdit.
- Dans le cadre du label duathlon durable obtenu par l'organisateur, tout athlète confondu d'atteinte à l'environnement (dégradation, déchets abandonnés ...) se verra automatiquement sanctionné par l'organisation.

La partie cyclisme pour les **demi-finales jeunes** se déroule avec aspiration sous abri autorisé

(Attention pas de drafting entre filles et garçons pour les courses sélectifs championnat de France, les juniors, cadettes, minimes filles ne sont pas autorisées à prendre l'aspiration abri derrière les juniors, cadets, minimes garçons).

Se référer à l'article 6.5.4 de la réglementation sportive 2025 de la FFTRI.

Complément pour les Courses sur route avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisée.

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- TOUS TYPES DE PROLONGATEURS SONT INTERDITS.

Sanction	Raison	Information à l'athlète		Effet
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise	Sifflet + N° Dossard	Motivation de l'avertissement	
Carton Jaune « Stop&Go »	Mise en conformité la faute pouvant être corrigée	Sifflet + N° Dossard + Carton	- Annoncer « Stop », motiver la sanction - remise en conformité de l'athlète - Annoncer Go pour faire repartir l'athlète	
Carton Bleu	Uniquement sur la partie Cycliste pour une faute d'Aspiration-Abrt	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Pénalité »	Zone de pénalité
Carton Rouge Disqualification	- La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Carton Rouge Mise Hors Course	- Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au sas contrôle "contre la montre/équipe")	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Hors course », motiver la sanction (""), récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Disqualification automatique	- 3 Cartons bleus - Absence de dossard à l'arrivée - Non respect du nb de tours - Pénalité non effectuée	Pas d'information		Pas de classement
	Zone de pénalité			
Carton bleu	Distances XS et S -> 1 min Distance M -> 2 min Distances L, XL, XXL -> 5 min			La sanction doit être gérée par l'athlète

ARTICLE 8 : MATÉRIELS

Vélo :

- les vélos doivent être placés correctement sur le matériel fourni par l'organisation.
- les autocollants, fournis par l'organisation, doivent être placés sur le vélo de telle manière qu'elles soient parfaitement visibles des deux côtés.
- Les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course au regard des normes de la FFTRI. Les extrémités du guidon en protubérances doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts, et les poignées de freins tournées vers l'arrière.

Casque :

- il doit être à coque dure et homologué (sans modification après fabrication)
- il doit être porté avec la jugulaire attachée lorsque le concurrent va avec son vélo dans le parc à vélo, au niveau de la transition dans le parc à vélo et sur tout le parcours vélo.

Dossard :

Les concurrents doivent porter leur dossard à l'avant pendant la partie pédestre et à l'arrière pendant la partie cyclisme.

Un seul dossard sera fourni par l'organisation.

La ceinture porte dossard est une obligation.

Les dossards ne doivent ni être pliés, ni coupés, ni cachés. Tout concurrent sans dossard à l'arrivée ne pourra être classé. Le N° des dossards est reporté sur l'autocollant qui sera posé sur le vélo (fourni par l'organisation) et inscrit au feutre indélébile sur le concurrent à son entrée dans le parc à vélo. Il y aura un dossard distinctif pour les juniors, cadettes et minimes filles.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Un classement général de chaque course sera établi par la société de chronométrage, il sera ensuite décliné des classements par catégories d'âges et de sexe afin d'établir les podiums et récompenses comme indiqués ci-dessous:

COURSES Adulte du matin – individuel (labélisée challenge régional Adulte)

- 1er, 2nd et 3ème hommes et femmes au scratch
- 1^{er} sénior homme et femme
- 1^{er} master homme et femme

COURSES de l'après-midi – individuel (labélisée sélectif Championnat de France cadet junior)

- 1er, 2nd et 3ème Juniors hommes et femmes
- 1er, 2nd et 3ème Cadets hommes et femmes

COURSE XS de l'après-midi – individuel (labélisée sélectif Championnat de France minime)

- 1er, 2nd et 3ème Minime hommes et femmes
- 1er, 2nd et 3ème benjamins hommes et femmes

Seront nommés les champions et championnes régional Junior, cadet et minime.

Tout concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix. En cas d'absence aucune récompense ne pourra être réclamée.

Il n'y a pas de cumul possible des prix, la personne ayant déjà été récompensée au titre du scratch sera exclue des récompenses par catégories d'âge.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations). L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

**LE DIGNE-LES-BAINS TRIATHLON, club déjà organisateur du TRIATHLON DES FERRÉOLS vous souhaite
une bonne course**

ANNEXES



Programme Duathlon des Ferréols

23 Mars 2025

Duathlon S Etape Challenges Adultes:

- 8h00 à 8h55 : Retrait dossard
- 8h10 : Ouverture du parc à vélo
- 9h05 : Fermeture parc à vélo
- 9h15 : Briefing à l'aire d'appel.
- 9h25 : Mise en place sur l'aire de départ
- 9h30 : Départ de l'étape
- 11h30 : Fin de l'épreuve
- Ouverture du parc à vélo / Récupération du matériel : après l'arrivée du dernier concurrent à vélo.

La remise des récompenses se fera à l'issue de la course, dès réception des résultats officiels du chronométreur validés par les arbitres.

Duathlon S sélectif jeunes :

- 10h30 : Retrait des dossards
- 10h40 : Ouverture du parc à vélo
- (Duathlon S Cadet(te)s et juniors)
- 11h30 : Fermeture retrait des dossards
- 12h00 : Fermeture parc à vélo
- 12h20 : Briefing
- 12h00 : Départ de la première course
- Duathlon S sélectif (fin prévue vers 13h30/45)

Duathlon XS sélectif jeunes

- 12h45 : Retrait des dossards
- 12h55 : Ouverture du parc à vélo
- (Duathlon XS Benjamin(e)s et Minimes)
- 13h35 Fermeture du retrait des dossards
- 13h45 : Fermeture parc à vélo
- 13h55 : Briefing sur l'aire de départ
- 14h00 : Départ de la première course
- Duathlon XS Minimes (fin prévue vers 15h00)

- Ouverture du parc à vélo / Récupération du matériel : après l'arrivée du dernier concurrent à vélo.

La remise des récompenses se fera à l'issue de la course, dès réception des résultats officiels du chronométreur validés par les arbitres.

Pour les deux courses.

